

Pourquoi le 14 juillet est-il férié en France ?

Chaque 14 juillet, on célèbre la fête nationale en France ! Pourquoi et depuis quand le 14 juillet est-il férié dans le pays ?

Il y a des jours fériés incontournables en France. C'est le cas du 14 juillet ; une journée au cours de laquelle les célébrations s'enchaînent entre défilés militaires, bals des pompiers sans oublier les feux d'artifice.

Bien évidemment, le 14 juillet fait référence à la prise de la Bastille, la fameuse prison royale, le 14 juillet 1789. Ce jour-là, cinq canons pris le matin aux Invalides sont placés devant la Bastille par des gardes français. Vers dix-sept heures, la garnison de la Bastille se rend et les Parisiens, venus y récupérer de la poudre et des balles, s'emparent alors de la Bastille. Ce n'est que le lendemain matin que le roi Louis XVI apprend l'événement. Le duc de La Rochefoucauld-Liancourt répond à l'interrogation du roi : « *Mais c'est une révolte ?* » par ce mot devenu depuis célèbre « *Non, Sire, c'est une révolution* ». Cet événement historique marquera le début de la Révolution française, et la fin de la monarchie absolue.

Mais la date du 14 juillet fait aussi référence à la fête de la Fédération. Un an après la prise de la Bastille, soit le 14 juillet 1790, ce grand événement signe la réconciliation du roi et du peuple français. Le roi Louis XVI y intervient comme chef de l'exécutif et prête serment à la Constitution et à la Nation, en présence des députés des 83 départements de l'époque.

Enfin, en 1880, les députés républicains sont confrontés à la nécessité d'offrir à la Nation une fête collective. Mais quelle date et comment la choisir ? Plusieurs dates sont évoquées mais celle du 14 juillet s'impose au final sans référence à une année. Le 21 mai 1880, un député de Paris, Benjamin Raspail, dépose donc un projet de loi. La loi est promulguée le 6 juillet, soit dix ans après la naissance de la III^e République. Le 14 juillet, jour de la fête nationale, est aussi, alors déclaré férié.

Sur les 11 jours fériés fixés en France par le code du travail, la Fête nationale est considérée comme un jour férié ordinaire pas obligatoirement chômé. Dans cette liste, le 1^{er} mai fait exception et est un jour férié chômé.

Les jours fériés n'ont pas vocation à être des jours de repos. À l'origine, ils permettaient d'organiser la vie en société de telle sorte que les Français puissent suivre les préceptes de l'Église en sanctifiant les fêtes d'obligation, et communier dans l'hommage rendu au souverain, dans l'amour de la Patrie, dans l'adhésion à la République, dans la conviction de former une même nation. Ils ont été instaurés, non pas pour la grasse matinée, mais suivant le jour férié : pour la messe, le défilé, le dépôt de gerbe... C'est le cas bien sûr du 14 juillet où nous fêtons : la Révolution française, nos libertés, notre armée, notre République, notre Patrie et bien sûr comme c'est la fête nationale, notre Nation.